

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4213-2022 Phase 2

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ÉNERGIR – CAUSE TARIFAIRE 2023-2024

ÉNERGIR S.E.C.

Demanderesse

-et-

REGROUPEMENT POUR LA TRANSITION,
L'INNOVATION ET L'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUES (RTIÉÉ), un Regroupement
comprenant les organismes suivants :
*l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies
Énergétiques (S.É.), le Groupe d'Initiatives et
de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)
et Énergie solaire Québec (ÉSQ).*

Intervenant

MÉMOIRE DU RTIÉÉ SUR LA CAUSE TARIFAIRE 2023-2024 D'ÉNERGIR

VERSION CONFIDENTIELLE

CETTE PIÈCE EST DÉPOSÉE SOUS PLI CONFIDENTIEL

Jean Schiettekatte, Consultant en énergie
André Bélisle, Président de l'AQLPA
M^e Dominique Neuman, LL.B., Procureur

Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉÉ)

Le 21 juillet 2023

